

FL3XPAY, une offre réservée aux titulaires d'une Carte American Express émise par OFINA.

FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 : Qu'est-ce que FL3XPAY ?

FL3XPAY est un service en ligne mis à votre disposition qui vous permet de fractionner le paiement d'un achat d'un montant minimum de 30.000F XPF en trois (3) échéances successives.

Q2 : Comment puis-je bénéficier de FL3XPAY ?

Cette offre est réservée aux titulaires d'une Carte American Express émise par OFINA étant une personne morale ou une personne physique majeure, titulaire de Carte principale ou titulaire de Carte supplémentaire.

Ce service n'est pas ouvert aux :

- Titulaires de Carte de crédit renouvelable American Express émise par OFINA,
- Porteurs ayant été en situation d'impayés au cours des six (6) derniers mois.

Q3 : Comment ça marche ?

Après avoir fait vos achats, vous vous connectez à votre compte en ligne et choisissez les achats que vous souhaitez fractionner en trois (3) mensualités. Pour cela, vous devez vous connecter à votre compte en ligne au moins 72h avant la date d'arrêt des comptes faisant apparaître cet achat. (voir Q10 pour plus d'informations).

Une fois connecté, cliquez sur le compte-carte de la carte utilisée pour faire votre achat ; puis cliquez sur le bouton FL3XPAY disponible en haut de page. Une nouvelle page s'ouvre et affiche toutes les transactions éligibles à FL3XPAY, vous pouvez à présent sélectionner les transactions que vous souhaitez régler en plusieurs fois, cochez la case des conditions applicables et validez l'opération.

Q4 : Une fois l'opération FL3XPAY validée quand sont prélevées mes échéances ?

L'échéance s'affiche sur votre compte-carte au plus tard le 19 du mois ; elle est intégrée à votre prélèvement mensuel. La première échéance apparaît sur le relevé du mois de la dépense, la deuxième et troisième sur les deux relevés suivants.

Q5 : Quels sont les achats concernés par le paiement en 3 fois FL3XPAY ?

Tous les achats d'un montant minimum de 30.000F XPF peuvent être fractionnés.

Q6 : Y a-t-il des frais à payer ?

Chaque transaction fractionnée est assortie d'une commission de 1% plafonnée à 5.000F XPF*.

Q7 : Y a-t-il des intérêts à payer ?

Il n'y a pas d'intérêt à payer.

Q8 : Combien d'opérations FL3XPAY je peux faire ?

Vous n'êtes pas limité à un nombre d'opérations FL3XPAY, vous devez simplement rester dans votre plafond maximum cumulé de 2.000.000F XPF.

Votre solde disponible pour fractionnement est affiché pour votre information sur votre écran FL3XPAY.

Q9 : Après avoir fait mon achat, sous combien de temps la transaction apparaîtra sur mon compte en ligne comme éligible à FL3XPAY ?

Les transactions apparaissent sur votre compte en ligne lorsqu'elles sont soumises à American Express par les commerçants : en général, cette soumission est réalisée sous 2 à 5 jours après votre achat.

Selon la date de présentation de vos transactions par le commerçant, il est possible que certaines transactions n'apparaissent pas rapidement sur votre compte en ligne ou apparaissent sur la période suivante. Nous vous conseillons donc de faire votre achat au moins 72h avant le 17 du mois.

Pour tout achat effectué chez Air Tahiti Nui, les transactions mettant plusieurs jours à être télécollectées, faites votre achat entre le 21 du mois au 10 du mois suivant maximum.

Q10 : Jusqu'à quand puis-je fractionner ma transaction après avoir fait mon achat ?

Vous devez fractionner votre transaction au moins 72h avant la date d'arrêt des comptes.

Une période de gel du service mensuelle s'applique du 17 au 20 de chaque mois, vous devez vous assurer d'avoir fractionné votre transaction avant la période de gel du service.

Q11 : Est-ce que je peux annuler une transaction que j'ai fractionné ?

Vous ne pouvez pas annuler d'opération FL3XPAY.

Q12 : Est-ce que je peux faire un remboursement anticipé d'une transaction que j'ai fractionné ?

Le remboursement anticipé d'une transaction fractionnée n'est pas autorisé.

Q13 : Dois-je fournir des justificatifs pour bénéficier de FL3XPAY ?

Aucun justificatif ne vous sera demandé.

Q14 : Le remboursement peut-il être étalé sur plus de 3 mois ?

Le remboursement est fixe, il s'effectue en trois (3) mensualités arrondies avec ajustement sur la dernière échéance.

Q15 : Comment puis-je suivre tous mes paiements fractionnés ?

La rubrique « vos transactions fractionnées » est mise à votre disposition dans votre compte en ligne. Elle regroupe les transactions que vous avez fractionnées qui sont en cours de remboursement.

Q16 : Je souhaite changer de Carte American Express alors que je n'ai pas fini de rembourser ma transaction fractionnée, comment faire ?

Si vous avez souscrit à une autre carte American Express émise par OFINA, vos échéances continueront de tomber sur votre compte-carte jusqu'à la dernière échéance.

Dans tout autre cas, vous êtes invité à régler vos échéances dans leur intégralité.

*Les transactions faites chez Air Tahiti Nui en Polynésie française sont exemptées de commission.